

EN CAS DE DIFFICULTES RENCONTREES OU DE SOUHAIT D'ARRET / DE SUSPENSION DE FORMATION

Je me pose des questions
sur la **poursuite de ma
formation** ou Je souhaite
mettre un terme à ma
formation

Je **demande un rendez-vous**
auprès d'une formatrice afin
d'évoquer les **difficultés
rencontrées** ou de **poser les
questions** sur la poursuite
de formation

Lors de l'entretien individuel, je suis
informé(e) des modalités liées à un
arrêt ou à une **suspension de
formation**

A – Arrêt définitif de formation :

N'ayant pas été au bout de ma formation car je n'ai pas effectué le nombre total d'heures de formation, **je ne peux pas être présenté(e) au jury du DEAS**, et je **perds ainsi le bénéfice du concours d'entrée et de tout ce que j'ai acquis depuis le début de la formation.**

Si je décide plus tard, de **revenir en formation aide-soignante**, je devrais **retenter les épreuves de sélection**, et reprendre le parcours depuis le début.

B - Suspension de formation :

Je peux suspendre ma formation pour cela, je fournis un **certificat médical d'arrêt maladie**, et je **m'engage à reprendre la formation sur la promotion suivante** au point où je l'ai interrompu.

Dans ce cas, je **pourrais finaliser ma formation et être présenté(e) au jury du DEAS**, **je ne perds pas le bénéfice de mon concours d'entrée ainsi que des acquis obtenus depuis le début de ma formation.**

Dans les 2 cas, l'équipe pédagogique **informe** les divers intervenants de mon arrêt ou suspension de formation : **Pôle Emploi ou Employeur, la Région Normandie, le CROUS si je suis bénéficiaire, la DREETS, et le service financier du Centre Hospitalier Aunay-Bayeux**

**A l'issue de
l'entretien**

**Je souhaite poursuivre ma
formation**

Je **m'engage à refaire un point**
ultérieurement avec la formatrice
et à **l'informer de toute autre
difficulté rencontrée**

**Je souhaite suspendre ou
arrêter ma formation**

Je **rédige un courrier
d'arrêt** ou de **demande
de suspension** de
formation (avec certificat
médical joint) que je
remets au secrétariat

Plus tard, je reçois un **courrier
réponse** du Directeur de l'IFAS
accompagné soit d'une
attestation de suivi de formation
mentionnant la date de début et
de fin de mon parcours, soit
d'une autorisation de reprise de
formation à l'année suivante